

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Aide au développement du sport départemental : manifestations sportives.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, des subventions à des associations pour la mise en place de manifestations sportives pour un montant total de 65 500 € conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € une convention selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'annuler la subvention votée par délibération n° 22 du 14/02/2020, au bénéfice de l'association YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE,
- d'annuler la subvention votée par délibération n° 22 du 14/02/2020, au bénéfice de l'association sportive Etoile Sportive Fosséenne,
- de maintenir la subvention votée par délibération n° 22 du 14/02/2020, au bénéfice du Comité 13 Sport adapté,
- d'annuler la subvention votée par délibération n° 23 du 24/07/2020, au bénéfice de l'association SMUC,

- d'annuler la subvention votée par délibération n° 23 du 24/07/2020, au bénéfice de l'association Massilia Curling Club.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées